



21.10.2021 - 08:42 Uhr

Les conseils du TCS pour un automne sans soucis

Berne (ots) -

Baisse de la luminosité, brouillard, chaussés glissantes et présence accrue de gibier : l'automne est une saison délicate pour les conducteurs. Voici les conseils du TCS pour rouler en sécurité.

Le retour de l'automne signe la fin de la conduite décontractée. Avec l'arrivée des premiers brouillards, la baisse de la luminosité, l'humidité et les feuilles mortes, les premiers risques de glissades et de dérapages reviennent. À cela s'ajoute la présence accrue de gibier au bord des routes en campagne et dans les zones boisées. En voiture, à moto, en scooter ou à vélo, il faut adapter sa conduite et sa vigilance.

Règle numéro un : voir et être vu

Au volant comme au guidon, la vue c'est la vie. Veillez donc à contrôler vos balais d'essuie-glaces, remplissez votre réservoir de liquide lave-glace et maintenez votre pare-brise propre si vous êtes en voiture. Nettoyez soigneusement votre visière et pensez à l'utilisation d'un produit déperlant si vous portez un casque. Ce n'est que comme cela que vous aurez la vue dégagée, nécessaire pour anticiper les trajectoires, détecter à temps les dangers et circuler dans les meilleures conditions possibles. Surtout qu'en automne, la position basse du soleil renforce les effets d'éblouissement. Au crépuscule, enclenchez vos feux de croisement plutôt que les feux diurnes obligatoires qui ne suffisent pas à eux seuls. Mais n'oubliez pas que l'usage des feux arrière antibrouillard est, lui, réservé aux cas de visibilité extrêmement réduite. A vélo, les phares doivent être constamment allumés. Pour rappel : les feux clignotants sont interdits. Afin d'être visibles de loin en cas de mauvaises conditions et dans l'obscurité, le TCS recommande aux motards, scootéristes, cyclistes et piétons de porter des vêtements clairs, voire des éléments rétro-réfléchissants. Il existe également des éléments réfléchissants qui peuvent être placés sur les rayons des roues d'un vélo et sur le casque. Des produits, conseils et astuces pour améliorer la visibilité sont disponibles sur le site de Made Visible (<https://madevisible.swiss/fr>).

Règle numéro deux : attention au gibier

L'automne, c'est aussi la saison où le risque est le plus important de voir du gibier traverser soudainement la chaussée. Pour limiter les risques et être capable de réagir à temps, l'idéal est d'adapter sa vitesse, de garder un œil sur les abords de la route lorsque l'on circule à proximité des forêts, spécialement en fin de journée, et d'être prêt à freiner. Si un animal se trouve sur ou proche de la route, il est conseillé de repasser aux feux de croisement et de klaxonner pour le faire s'éloigner. Autant que possible, il faut prévenir les manoeuvres d'évitement qui peuvent toujours s'avérer dangereuses. Si malgré ces précautions il devait y avoir impact, souvenez-vous que tout accident impliquant un animal sauvage doit être immédiatement signalé à la police, qui dépêchera un garde-chasse, un chasseur ou un vétérinaire. Ne vous approchez jamais d'un animal blessé: attendez, en sécurité, l'arrivée des professionnels compétents.

Règle numéro trois : opération " OP "

L'opération " OP " c'est à la fois l'" opération pneus " et la règle mnémotechnique qui permet de se souvenir que la période d'utilisation des pneus d'hiver s'étend d' " octobre à Pâques ". C'est en effet la période durant laquelle la température de la chaussée baisse, rendant la gomme tendre indispensable à une bonne tenue de route et un bon freinage. Il est donc temps de prendre rendez-vous pour monter les pneus d'hiver, sans attendre les premiers flocons. Avant de les monter, il y a deux facteurs à vérifier : leur profil ne doit pas être inférieur à 4 mm et ils ne doivent pas avoir plus de 8 ans. Si l'une de ces limites est atteinte, des pneus d'hiver neufs sont nécessaires. Il faut aussi veiller régulièrement à maintenir les pneus à la bonne pression : une pression trop basse augmente la consommation de carburant et l'usure du profil. Elle péjore aussi le comportement du véhicule en cas de manoeuvres de freinage et d'évitement. Les recommandations du constructeur présentes dans le manuel d'utilisation, les montants de portière ou le clapet du réservoir font foi. Le TCS fournit de nombreux conseils et explications à ce propos sur son site www.tcs.ch, dont les résultats du test de pneus d'hiver 2021.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch